



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
11	6	10	1

<u>Objet de la Délibération</u> Désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) - DÉLIBÉRATION N°2026-CM1604-17	L'an deux-mille-vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le dix avril de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA. <u>Présents</u> : M. Alexandre BERGODAA, M. Raphaël JEAN, Mme Raymonde DE BRAUWER, M. Grégoire PITOT, M. Guy LOOP, M. Michel BLATGÉ, M. Roger SIGRIST, Mme Jessy EYCHENIÉ, Mme Céline PHILIPPON et Mme Émilie BERGODAA <u>Absents</u> : Mme Françoise BERRY (Pouvoir donné à M. Michel BLATGÉ) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Jessy EYCHENIÉ
--	--

La commune de Murs est concernée par le bassin du Calavon – Coulon qui est géré depuis 2001 par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Cet outil de gestion vise à concilier la préservation de la ressource et de la satisfaction des différents usages de l'eau, au travers de objectifs d'amélioration de la qualité des eaux, de partage de la ressource et de gestion durable des milieux aquatiques.

Suite aux récentes élections, il convient de renouveler la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée à minima de 50% d'élus locaux et qui constitue l'instance de concertation et de décision, en charge du suivi du SAGE et de ses actions.



Lors de la précédente CLE, la commune de Saint-Saturnin les Apt était désignée représentante du sous bassin versant Bassin moyen nord duquel la commune fait partie.

Il convient donc d'acter la représentation du sous-bassin versant par la commune de Saint-Saturnin les Apt et de désigner un élu référent de la commune pour la participation aux éventuelles commissions thématiques ouvertes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉSIGNE les référents suivants pour représenter la commune au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) :

Titulaire	Suppléant
Raphaël JEAN	Raymonde DE BRAUWER

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Maire

Alexandre BERGODAA

